

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-119

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Interventions pour un projet sport pour l'association : BRESSE HANDBALL (577 rue de l'Huppe 01340 Montrevel-en-Bresse) pendant le mois de juin à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas » de Montrevel-en-Bresse

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de l'Action Sociale et des familles et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD, dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité, à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT l'opportunité de conclure un partenariat avec l'association BRESSE HANDBALL de Montrevel-en-Bresse pour une découverte d'activité sportive auprès des enfants accueillis.

DECIDE

DE CONCLURE un partenariat avec l'association BRESSE HANDBALL de Montrevel-en-Bresse, afin de mettre en place des ateliers sportifs, à destination des enfants de la crèche et de leur famille.

Les modalités sont les suivantes :

- Les séances d'handball seront assurées par Océana MARECHAL, intervenante de l'association Bresse Handball de Montrevel-en-Bresse
- Les séances se dérouleront mardi 20 juin et vendredi 30 juin de 9h à 11h à titre gracieux ;
- Chaque séance se déroulera à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « A P'tits Pas », 200 rue Charrière Basse, 01340 Montrevel-en-Bresse ;
- Elles s'adressent aux enfants accueillis et à leur famille.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 1^{er} juin 2023.

Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente



Virginie GRIGNOLA-BERNARD
Déléguée à l'Action sociale et à la Petite Enfance

